

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Administration générale

1. **La séance a été ouverte à 20 h** en présence de quatre (4) personnes du public et en l'absence des conseillers Laurence Requilé, André St-Louis et Jacques Frappier.
2. **L'ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. **Le procès-verbal** de la séance ordinaire du 16 janvier a été adopté à l'unanimité.
4. **Un relevé de la correspondance reçue** depuis la dernière réunion a été déposé.
5. **Les comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il a été résolu à l'unanimité de **mandater SPE Valeur assurable Inc. pour évaluer le patrimoine immobilier, les équipements et les procédés de notre municipalité**, un contrat de 21 225 \$ plus taxes, pour nos 21 bâtiments et infrastructures. Cette évaluation, qui n'a pas été faite depuis plusieurs années, permettra au Conseil de mieux apprécier notre couverture d'assurances.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à **organiser un événement de célébration du 30^e anniversaire de la fusion de Saint-Paulin en juin prochain**.
8. Le maire a informé l'assistance que notre assureur, la MMQ (*Mutuelle des municipalités du Québec*), attribue à la Municipalité, **une ristourne de 3 848 \$** sur les primes versées pour reconnaître sa saine gestion des risques en 2017.

Sécurité publique

9. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter la démission du pompier Anthony Reucherand et de le remercier pour ses années de service**.
10. Il a été résolu à l'unanimité de **tenir en mars une session de formation en sécurité civile** sur deux (2) jours, au coût de 2 900 \$ plus taxes. Cette formation sera **offerte aux élus et au personnel, dont nos pompiers volontaires, et à d'autres collaborateurs à notre plan d'urgence (comme les ambulanciers)**. Elle aura lieu les 3 et 10 mars prochains. *Note : cette décision en modifie une autre qui avait été prise lors de la séance du 11 décembre 2017.*
11. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Transport

12. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter les travaux de pavage du Chemin des Allumettes** et de transmettre au ministère des Transports la documentation requise pour le versement des subventions promises qui sont de l'ordre de 278 000 \$.
13. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Hygiène du milieu

14. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser le directeur des travaux publics à participer à une formation sur la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout** qui se tiendra à Sainte-Ursule les 6, 7, 13 et 14 mars et dont les frais d'inscription s'élèvent à 380 \$ par participant sur une base de 10 participants.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser la firme *GéniCité* à procéder aux travaux professionnels requis pour répondre aux exigences du ministère de l'Environnement dans le projet de prolongation des services au secteur du Lac-Bergeron** pour un déboursé additionnel d'honoraires de 5 500 \$, plus taxes.
16. Il a été résolu à l'unanimité de présenter, à la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*, **une demande de financement pour la mise en place à Saint-Paulin d'un écocentre municipal** dans le cadre de son programme de soutien aux municipalités pouvant atteindre 10 \$ / citoyen.
17. En l'absence de la conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, aucune information sur le secteur n'a été communiquée au public.

Santé et bien-être des citoyens

18. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard informé le public que :
 - que la Municipalité a reçu copie de l'entente entre le 103,1 FM et la MRC qui lui **accorde un budget publicitaire de 1 356 \$**;
 - que la ***Société d'habitation du Québec* a fait une correction aux états financiers de l'OMH pour l'exercice 2015**, qui se traduira par une dépense de 126 \$ pour la Municipalité;
 - que la Municipalité a reçu de la *Fondation Santé MRC Maskinongé* une invitation de participer à une activité de financement - Vins & fromages le 23 février à 80 \$ du couvert - et que **le Conseil a décliné l'invitation.**

Aménagement, urbanisme et zonage

19. En absence du conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, le maire a informé le public que :

- **la CPTAQ a traité les dossiers de MM. Gaétan St-Yves** (utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture qu'il devra corriger) **et Yvon Allard** (demande de morcellement d'un lot que la CPTAQ devrait refuser);
- la Municipalité a reçu de l'*Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie*, une version préliminaire d'un **Cadre de référence pour la gestion des parcs et espaces verts sur le territoire de la MRC.**

Culture, loisirs et sports

20. En l'absence du conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, l'assistance a été informée que le dossier d'une location qui s'est tenue au mois de décembre est maintenant réglé.

Autres sujets

21. À la parole au public, deux nouveaux citoyens du secteur du Lac-Bergeron, **MM. Richard Brown et Michel Puzé ont déposé une demande, endossée par des contribuables du secteur, pour y interdire le stationnement de nuit.**

MM. Michel Péloquin et Michel Bergeron ont demandé de l'information sur **le projet de déploiement de fibre optique sur le chemin de la Robine et au secteur du Lac-Bergeron.** Ils ont été informés du cheminement du dossier à la MRC (*Maskicom*). **Le câblage de ces secteurs devrait se réaliser dans environ 18 à 20 mois.** Ils ont aussi demandé que l'offre de services comprenne l'internet, la téléphonie et la télévision; le maire a précisé que les décisions à ce sujet ne sont pas encore prises et qu'il acheminera leur demande aux décideurs concernés.

22. Par vote unanime, à 20 h 30, **la séance a été levée.**